



HAL
open science

Le rythme de l'écriture. Productions des chartes et dynamique sociale (IXe-XIIIe siècles) : Bourgogne, Centre, Pays de la Loire

Nicolas Perreaux

► **To cite this version:**

Nicolas Perreaux. Le rythme de l'écriture. Productions des chartes et dynamique sociale (IXe-XIIIe siècles) : Bourgogne, Centre, Pays de la Loire. L'écrit monastique dans l'espace ligérien, 2018. <halshs-02467729>

HAL Id: halshs-02467729

<https://shs.hal.science/halshs-02467729v1>

Submitted on 5 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

**Le rythme de l'écriture.
Productions des chartes et dynamique sociale (IX^e-XIII^e siècles) :
Bourgogne, Centre, Pays de la Loire¹.**

Nicolas PERREAUX

Les actuelles régions Bourgogne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire possèdent des fonds documentaires d'une richesse peu commune pour les IX^e-XII^e siècles, et cela à l'échelle même de l'Europe médiévale². L'évocation de Cluny, Marmoutier, Saint-Florent de Saumur, Saint-Bénigne de Dijon ou encore Saint-Benoît-sur-Loire, suffit d'ailleurs à signifier que nous sommes ici au cœur de réseaux monastiques anciens et déterminants. Pour autant, si les institutions de ces espaces ont produit des actes en masse, fournissant aux médiévistes une matière incomparable à leurs analyses, ce corpus textuel reste aujourd'hui encore peu envisagé dans une perspective comparée³. Ces pays intègrent ainsi des contrastes socio-historiques particulièrement nets, dont les historiens n'ont pas encore clairement défini la géographie et moins encore la nature⁴.

1 Nous tenons à remercier chaleureusement Michel Lauwers, Eliana Magnani, Didier Méhu et Chantal Senséby pour leur relecture critique et leurs excellentes remarques sur ce travail. Une part du présent article est issue de notre thèse, à laquelle nous nous permettons de renvoyer : PERREAUX N., *L'écriture du monde. Dynamique, perception, catégorisation du mundus au Moyen Âge (VII^e-XIII^e siècles). Recherches à partir des bases de données numérisées*, soutenue le 4 décembre 2014, en cours de publication. Ainsi qu'à : ID., « L'écriture du monde, partie (I). Les chartes et les édifices comme vecteurs de la dynamique sociale dans l'Europe médiévale (VII^e-milieu du XIV^e siècle) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, n° 19 / 2, 2016 ; ID., « L'écriture du monde, partie 2 (2 / 2). Scripturalité, vision du monde et spiritualisation : études lexicographiques et sémantiques », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, n° 20 / 1, 2016 ; ID., « Des structures inconciliables ? Cartographie comparée des chartes et des édifices « romans » (X^e-XIII^e siècles) », M.-J. GASSE-GRANDJEAN et L. SALIGNY (dir.), *La géolocalisation des sources anciennes*, hors-série du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, 2016.

2 Concernant les cartulaires bourguignons, voir la synthèse proposée par ROSE I., « Panorama de l'écrit diplomatique en Bourgogne : autour des cartulaires (XI^e-XVIII^e siècles) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, n° 11, 2007, p. 78-122. Les travaux couvrant les trois régions dans une perspective comparatiste sont rares. On considérera néanmoins l'introduction de TOCK B.-M., « La diplomatie française du Haut Moyen Âge vue à travers les originaux », B.-M. TOCK (dir.), M. COURTOIS, M.-J. GASSE-GRANDJEAN et P. DEMONTY, *La diplomatie française du Haut Moyen Âge : inventaire des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 1-37. Sans recourir aux outils numériques, la thèse de François Bougard apparaît comme précurseur : BOUGARD F., *La justice dans le royaume d'Italie : de la fin du VIII^e siècle au début du XI^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1995 ; ID., « Actes privés et transferts patrimoniaux en Italie centroseptentrionale (VIII^e-X^e siècle) », *MEFRM*, t. 111/2, 1999, p. 539-562.

3 « Certains aussi concevaient qu'au-delà de l'étude des chancelleries particulières devait naître, ou plutôt renaître, une diplomatie comparative, condition de nouveaux développements de secteurs entiers des sciences historiques », BAUTIER R.-H., « La Commission internationale de diplomatie. Sa genèse. Son organisation. Son programme de travail », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 129, 1971, p. 421-425, ici p. 421 ; ainsi que ID., « Origine et diffusion du sceau de juridiction », *Académie des Inscriptions et belles-lettres, comptes rendus des séances*, 1971, p. 304-321. Voir de même l'article classique de BRÜHL C., « Diplomatie comparée des royaumes barbares », *École pratique des hautes études. 4^e section, Sciences historiques et philologiques. Annuaire 1976-1977*, 1977, p. 507-537 ; plus récemment : HERDE P. et JAKOBS H. (dir.), *Papsturkunden und europäisches Urkundenwesen, Studien zu ihrer formalen und rechtlichen Kohärenz vom 11. bis 15. Jahrhundert*, Cologne-Weimar-Vienne, Böhlau, 1999. Toutefois, en 1996, Olivier Guyotjeannin évoquait à juste titre « une diplomatie comparée où tout reste à faire », dans GUYOTJEANNIN O., « Pouvoir épiscopal et pouvoir royal dans le nord de la France aux XI^e-XII^e siècles », C. DUHAMEL-AMADO et G. LOBRICHON (dir.), *Georges Duby. L'écriture de l'histoire*, Bruxelles, De Boeck, 1996, p. 239-244, ici p. 240.

4 Le problème que nous souhaitons évoquer n'est toutefois pas celui de la « frontière » telle qu'elle fut définie aux XVII^e-XIX^e siècles, mais plutôt celui des découpages zonaux (autrement dit de la *zonation*) dans la zone ligérienne et les espaces limitrophes. Or, si la perspective retenue ici est celle des chartes, le problème devrait aussi être envisagé à partir de

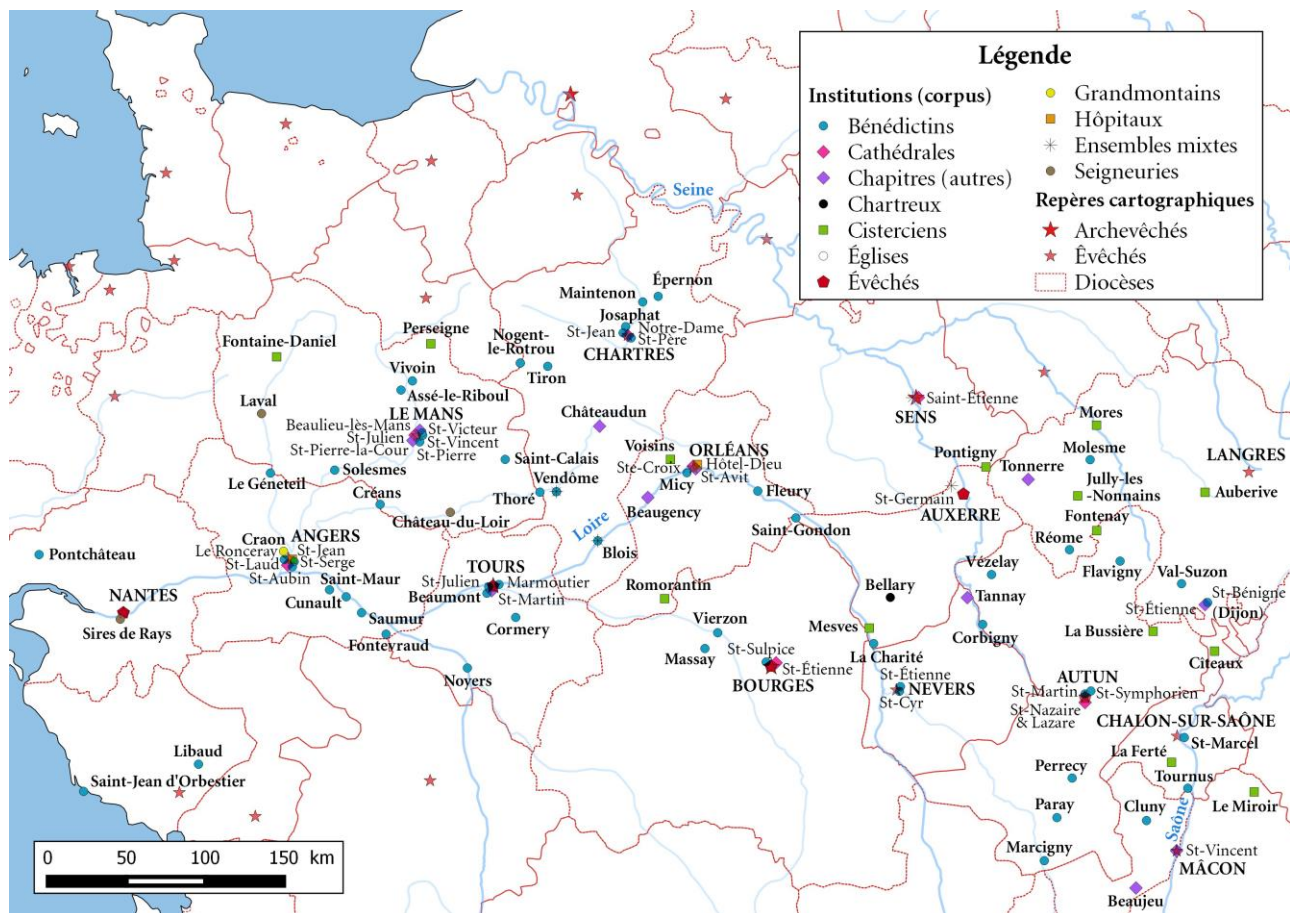
Fort de ce constat, le présent article est consacré à la question des hypothétiques circulations⁵, aux jeux d'influences réciproques et plus généralement au rythme inégal de l'écriture⁶ des actes au sein de ces espaces ligériens et dans les zones limitrophes, particulièrement la Bourgogne, contiguë à ceux-ci par le Nivernais. À partir des éditions, mais aussi d'inventaires et de dépouillements en archives, nous avons cherché à qualifier la diversité, l'intensité mais aussi le degré de cohérence de cette production scripturaire, envisagée comme un tout. Un tel questionnaire permet par extension de s'interroger sur la variabilité sociale dans l'Europe médiévale, à partir du contenu des textes eux-mêmes et des variations qui s'y expriment : formules, lexique, onomastique. En dépit d'une unité bien réelle, assurée par l'institution ecclésiastique, c'est l'un des caractères majeurs de l'Europe médiévale que d'avoir connu et encouragé des variantes systémiques particulièrement marquées. De manière non-contradictoire, on peut d'ailleurs faire l'hypothèse que ces variantes concouraient à assurer la stabilité du système à son échelle la plus globale, en empêchant certaines circulations / permutations néfastes à sa reproduction⁷. Notre objectif est ainsi d'éclairer cette variabilité au sein d'un espace défini, dans un premier temps à partir de la distribution chrono-géographique des actes puis, dans un second temps, en évoquant la nature des contrastes zonaux dégagés, sur lesquels l'historiographie hésite depuis des décennies. Ce faisant, nous souhaitons aussi montrer l'intérêt fondamental d'un recours aux traitements numériques, à la fouille de données (*data* et *text mining*) et aux bases de données diplomatiques. Indirectement, c'est enfin le rôle des cours d'eau comme limites socio-historiques, et en particulier de la Loire aux IX^e-XII^e siècles, qui sera examiné.

l'onomastique, des techniques agraires ou encore des constructions. Dans cette perspective, voir avant tout PARAIN C., *Outils, ethnies et développement historique*, Paris, Éditions sociales, 1979 ; SIGAUT F., « Pour une cartographie des assolements en France au début du XIX^e siècle », *Annales ESC*, vol. 31 / 3, 1971, p. 631-643.

5 La bibliographie sur la question est aujourd'hui particulièrement riche. Voir en premier lieu : GUYOTJEANNIN O., MORELLE L. et PARISSÉ M. (dir.), *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle (Bibliothèque de l'École des chartes, t. 155)*, 1997 ; TOUBERT P. et MORET P. (éd.), *Remploi, citation, plagiat. Conduites et pratiques médiévales (X^e-XII^e siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009 ; ANHEIM É. et CHASTANG P. (éd.), *Les pratiques de l'écrit dans les sociétés médiévales, Médiévales*, vol. 56, 2009 ; ainsi que les autres références mentionnées dans l'article.

6 Autrement dit, la répartition chronologique de la production scripturaire, en particulier diplomatique.

7 « Nulle étude n'est aujourd'hui moins avancée que celle de cette géographie sociale » écrivait déjà Marc Bloch (*La société féodale. La formation des liens de dépendance. Les classes et le gouvernement des hommes*, Paris, Albin Michel, 1939-1940, ici p. 251). Voir toutefois BLOCH M., « Pour une histoire comparée des sociétés européennes », *Revue de synthèse historique*, vol. 46, 1928, p. 15-50 (réédité dans les *Mélanges historiques*, Paris, Sevpén, 1963, t. 1, p. 16-40) ; DUBY G., « Les sociétés médiévales. Une approche d'ensemble », *Annales E.S.C.*, vol. 26 / 1, 1971, p. 1-13 (réédité dans *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris, École pratique des hautes études-Mouton, 1973, p. 361-380) ; WICKHAM C., « Problems of Comparing Rural Societies in Early Medieval Western Europe », *Transactions of the Royal Historical Society*, Sixth Series, vol. 2, 1992, p. 221-246.



Carte 1. Établissements intégrés à l'étude (régions Pays de la Loire, Centre et Bourgogne).

De la Loire à la Saône : comparaisons, historiographie

La comparaison entre les espaces ligériens et la Bourgogne est d'abord suggérée par l'historiographie. Les liens entre la Bourgogne et les régions de l'ouest y sont en effet fréquemment abordés, sous divers angles, jusque dans les travaux récents.

La première proposition incitant à cette comparaison est celle de Pierre Francastel. En 1942, il évoque l'abbaye Saint-Martin de Marmoutier comme le « Cluny de l'ouest », comparant ainsi l'importance institutionnelle des deux monastères et leur essaimage respectif dans un espace géographique large⁸. Que cette expression surgisse au sein d'un ouvrage dédié à attaquer la notion d'« École romane », c'est-à-dire les tentatives pour délimiter des régions médiévales aux caractères ecclésiaux propres, n'est pas anodin⁹. En effet, puisque dans notre présente perspective comme dans celle des théoriciens des « Écoles romanes », les objectifs et les difficultés sont de natures similaires : d'une part, déterminer s'il existe des régions et l'homogénéité de ces dernières ; d'autre part, définir les marqueurs de cette variabilité et les méthodes pour les identifier. L'auteur exclut toutefois les critères architecturaux, diplomatiques voire sociaux, ce qui fragilise considérablement la portée de cette comparaison, fondée sur un formalisme partiel, d'ailleurs largement subjectif. La formule de Francastel

8 FRANCASTEL P., *L'humanisme roman. Critique des théories sur l'art du XI^e siècle en France*, Rodez, P. Carrère, 1942, p. 59, n. 1 (réimp. Paris, Mouton, 1970).

9 Sur cette notion d'« Écoles romanes » et son devenir, voir NAYROLLES J., *L'invention de l'art roman à l'époque moderne (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, en particulier p. 270-281, ainsi que BARRAL I ALTET X., *Contre l'art roman ? Essai sur un passé réinventé*, Paris, Fayard, 2006.

connaît par la suite un certain succès, jusqu'à être employée à plusieurs reprises dans les travaux fondateurs de Dominique Barthélemy, qui la nuance cependant¹⁰.

Parallèlement, d'autres auteurs se sont fondés sur des critères scripturaires, liturgiques et personnels pour évoquer les liens entre Tours et le premier Cluny. Rappelons les travaux d'Hartmut Atsma (1937-2009) et de Jean Vezin, de Barbara Rosenwein et de Bruno Judic sur le patronage martinien ou encore la thèse d'Isabelle Rosé, consacrée à Odon et à l'élaboration de l'idéologie clunisienne¹¹. L'auteur y rappelle que ce dernier, *nutritus* du comte d'Anjou Foulques le Roux (930-942), eut d'abord une expérience canoniale à Saint-Martin de Tours, avant de se diriger vers Saint-Pierre de Baume. Les récents travaux d'Hélène Noizet et de Claire Lamy évoquent quant à eux les liens tendus entre Cluny et les monastères de l'Ouest¹². On pense bien entendu à la fameuse tentative pour faire de Marmoutier un monastère clunisien, débutée en 980-985 par Maïeul, à l'initiative d'Eudes I^{er} comte de Blois [† 996], qui se solde dès 998 par un rejet catégorique, la révolte contre l'abbé Bernier, et son remplacement par Gauzbert¹³. À la suite de Raymonde Foreville, C. Lamy rappelle ainsi que « là où Marmoutier s'étend, Cluny ne parvient que très peu à s'implanter »¹⁴. Considérés dans leur ensemble, ces travaux montrent que le rapprochement entre ces espaces et les institutions qui y naissent n'est pas univoque. En fonction des critères et de la chronologie considérés, les liens apparaissent tantôt forts, tantôt distendus, mais d'une certaine manière toujours ponctuels – véhiculés par un aspect social donné, un document ou un personnage précis. Loin d'être sans fondement, ce comparatisme très riche en appelle alors un autre, plus systématique, en tout cas complémentaire.

Deux perspectives historiographiques plus larges encouragent parallèlement notre démarche. Il s'agit en premier lieu de la question de l'existence de régions diplomatiques, autrement dit de zones (dont la taille, probablement variable, resterait à définir) dans lesquelles il existerait un fort degré d'homogénéité des pratiques scripturaires, s'opposant aux pratiques rencontrées dans d'autres zones, lointaines ou voisines. Question délicate s'il en est, celle-ci fut, dès les années 1960, au cœur de la réalisation de la base des chartes originales de l'ARTEM, édifiée dans cette perspective comparatiste¹⁵. La problématique est donc ancienne, bien que peu

10 Nous la trouvons chez LELONG C., « Recherches sur l'abbatiale de Marmoutier à l'époque romane », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 120 / 4, 1976, p. 701-734, ici p. 734 ; et ID., « Observations et hypothèses sur l'église abbatiale gothique de Marmoutier », *Bulletin Monumental*, t. 138/2, 1980, p. 117-171, ici p. 141. Puis BARTHELEMY D., « Note sur les cartulaires de Marmoutier (Touraine au XI^e siècle) », O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSÉ (dir.), *Les cartulaires*, Paris, H. Champion, 1993, p. 247-259, ici p. 247 ; ID., « Noblesse, chevalerie et lignage dans le Vendômois et les régions voisines aux XI^e et XII^e siècles », C. DUHAMEL-AMADO et G. LOBRICHON (dir.), *Georges Duby, op. cit.*, p. 121-140, ici p. 123.

11 AT SMA H. et VEZIN J., « Cluny et Tours au X^e siècle : aspects diplomatiques, paléographiques et hagiographiques », G. CONSTABLE, G. MELVILLE et J. OBERSTE (dir.), *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, Münster, LIT (*Vita regularis* 7), p. 121-132. ROSENWEIN B., « St Odo's St Martin : the uses of a model », *Journal of Medieval History*, vol. 4, 1978, p. 317-331. JUDIC B., « Le patronage martinien au X^e siècle », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 119 / 3, 2012-2013, p. 89-105. ROSE I., *Construire une société seigneuriale. Itinéraire et ecclésiologie de l'abbé Odon de Cluny (fin du IX^e-milieu du X^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2008 (*Collection d'études médiévales de Nice*, 8).

12 NOIZET H., *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007 ; LAMY C., *L'abbaye de Marmoutier (Touraine) et ses prieurés dans l'Anjou médiéval (milieu du XI^e siècle-milieu du XIII^e siècle)*, Thèse de doctorat inédite de l'université Paris-Sorbonne, 2009.

13 LAMY C., *L'abbaye de Marmoutier, op.cit.*, p. 11-12 ; OURY G.-M., « La reconstruction monastique dans l'Ouest : l'abbé Gauzbert de Saint-Julien de Tours (v. 990 -1007) », *Revue Mabillon*, t. 54, 1964, p. 69-124.

14 LAMY C., *L'abbaye de Marmoutier, op.cit.*, p. 13 ; FOREVILLE R., « Tradition et renouvellement du monachisme dans l'espace Plantagenêt au XII^e siècle », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, vol. 29, 1986, p. 165-200. La carte des prieurés de Marmoutier est à ce titre frappante (p. 13). Son extension se limite en effet au nord-ouest et au nord de l'actuelle France, avec une densité maximale atteinte dans les diocèses du Mans et de Chartres, suivis par ceux de Nantes, d'Angers et de Tours.

15 La liste des expériences menées avec le projet a déjà été donnée dans TOCK B.-M., « L'apport des bases de données de chartes pour la recherche des mots et des formules », G. VOGELER (dir.), *Digitale Diplomatie : neue Technologien in der*

abordée pour des raisons méthodologiques, techniques mais aussi disciplinaires. Ainsi, malgré des contributions notables¹⁶, la médiévistique reste indécise quant à l'existence de telles zones. En novembre 2011, le colloque conclusif de l'ANR Espachar (pour *Les espaces de la charte*) a été consacré à cette notion¹⁷ : elle fut, à cette occasion, vivement débattue.

Le troisième fondement historiographique du travail est celui des disparités en matière de production et de conservation documentaire. L'historiographie des liens entre écriture et *memoria* a connu un fort développement depuis vingt ans¹⁸, permettant la mise en exergue de la dimension proprement historique des tris documentaires, des remaniements textuels et de la cartularisation¹⁹. Mais cette analyse, très pertinente lors de l'examen de dossiers documentaires aux contours limités, est-elle extensible à une échelle telle que la nôtre ? L'étape clé pour notre réflexion est constituée par l'ouvrage de Patrick Geary paru en 1994²⁰, et la discussion de ces propositions, en particulier par Laurent Morelle²¹, ainsi que les nombreux travaux de Rosamond McKitterick consacrés à la réévaluation à la hausse du rôle de l'écrit dans la société carolingienne²². La problématique est étroitement liée aux deux précédentes : si des destructions pour cause mémorielle ont en effet eu lieu, elles ont pu déformer la structure documentaire au point de rendre la question du *rythme de l'écriture* insaisissable, et le comparatisme diplomatique peu ou prou impossible – selon nous, cette position est faible car elle est fondée essentiellement sur la démonstration *in absentia*, qui ne résiste pas à l'analyse. À l'inverse, si des zones diplomatiques ou des « aires de scripturalité »²³ existent, cela tendrait à montrer que la

historischen Arbeit mit Urkunden, Köln, Böhlau Verlag, 2009 (*Archiv für Diplomatik. Schriftgeschichte Siegel- und Wappenkunde*, Beiheft 12), p. 283-293.

16 BAUTIER R.-H., « La Commission internationale de diplomatique. », art.cit., p. 421 ; FICHTEAU H., *Arenga. Spätantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformeln*, Graz-Köln, Hermann Böhlau Nachf., 1957. Concernant l'utilisation de la notion d'*Urkundenlandschaft(en)*, voir ERHART P. et KLEINDINST J., *Urkundenlandschaft Rätien*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2004 (*Forschungen zur Geschichte des Mittelalters*, 7) ; ZIMMERMANN M., *Écrire et lire en Catalogne (IX^e-XII^e siècle)*, 2 vol., Madrid, Casa de Velázquez, 2003 ; RENAULT J.-B., « L'écrit diplomatique à Saint-Victor de Marseille et en Provence (ca. 950-ca. 1120) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, vol. 18 / 1, 2014, <<http://cem.revues.org/13392>>.

17 « Les formes régionales de la diplomatique médiévale en France (XI^e-XIII^e siècle). Clauses comminatoires, souscriptions, datations », Colloque conclusif organisé par Benoît-Michel Tock, Strasbourg, 17 et 18 novembre 2011.

18 BOUGARD F., « Mise en écriture et production documentaire en Occident », *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident)*, Paris, Publications de la Sorbonne, Paris, 2009, p. 13-21. TOCK B.-M., « Recours à l'écrit, autorité du document, constitution d'archives en Occident », *Ibid.*, p. 379-384. Voir aussi les essais et bibliographies donnés par MOSTERT M., *A bibliography of works on medieval communication*, Turnhout, Brepols, 2012 (ainsi que ID., « A bibliography of works on medieval communication », M. MOSTERT (éd.), *New approaches to medieval communication*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 193-318).

19 GUYOTJEANNIN O., MORELLE L. et PARISSÉ M. (dir.), *Les cartulaires*, Paris, H. Champion, 1993 ; CHASTANG P., *Lire, écrire, transcrire. Le travail des rédacteurs de cartulaires en Bas-Languedoc (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, Éditions du CTHS, 2001 ; ID., « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 49^e année, n° 193, *La médiévistique au XX^e siècle. Bilan et perspectives*, janvier-mars 2006, p. 21-31.

20 GEARY P., *Mémoire et oubli à la fin du premier millénaire*, Paris, Aubier, 1996 (première édition sous le titre *Phantoms of remembrance: memory and oblivion at the end of the first millennium*, Princeton, Princeton University Press, 1994) ; ID., « Entre gestion et gesta », O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSÉ (éd.), *Les cartulaires*, op.cit., p. 13-27.

21 MORELLE L., « Histoire et archives vers l'An Mil : une nouvelle 'mutation' ? », *Histoire et archives*, n° 3, 1998, p. 119-141 ; ID., « Usages et gestion de l'écrit en Occident », *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge*, op.cit., p. 117-126 ; ID., « Instrumentation et travail de l'acte : quelques réflexions sur l'écrit diplomatique en milieu monastique au XI^e siècle », *Médiévales*, n° 56, 2009, p. 41-74.

22 MCKITTERICK R., *The Carolingian and the written word*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 ; Ead., « Unity and diversity in Carolingian administrative practice », P. ERHART, K. HEIDECCKER et B. ZELLER (éd.), *Die Privaturkunden der Karolingerzeit*, Dietikon-Zürich, Urs Graf Verlag, 2009, p. 85-94.

23 Autrement dit, des espaces où la majorité des institutions produit des actes définissables par des caractères communs, fréquents (répartition chronologique des actes) et lexicaux (formules identiques, vocabulaire propre).

destruction n'a pas empêché de conserver une structure documentaire qui, à l'échelle européenne et pour la période qui nous retient ici, demeure représentative de ce qui fut produit.

Qualifier la scripturalité (Bourgogne – espaces ligériens)

Quelques établissements emblématiques

L'analyse de la distribution des actes dans les espaces burgundo-ligériens implique toutefois de définir un cadre d'enquête précis. Avons-nous affaire à des espaces homogènes, non seulement en ce qui concerne les zones ligériennes²⁴, mais aussi la Bourgogne ? Pouvons-nous déterminer des « modèles » pour la production de l'écrit documentaire sur l'ensemble d'une région, d'un espace, ou faut-il descendre à des échelles plus fines, voire jusqu'au niveau de l'établissement ? Une première méthode envisageable consiste ainsi à observer les phénomènes de production textuelles à différents niveaux – du monastère isolé aux ensembles régionaux ; des copies aux originaux –, afin de constater si des processus similaires s'y déroulent.

En ce qui concerne le rythme de l'écriture, notre approche initiale consiste à décompter le nombre des actes édités et / ou conservés, par demi-siècle. À l'échelle de quelques établissements emblématiques tout d'abord, cette méthode montre sans aucune ambiguïté, voire surprise, que le pic de production documentaire est fortement décalé d'un établissement à l'autre (fig. 1). Quatre fonds ont été retenus, dont la représentativité à l'échelle régionale sera par la suite discutée : Marmoutier, Cluny, Saint-Bénigne de Dijon et Saint-Benoît-sur-Loire, soit un total d'environ 9 260 chartes, comprises entre le VII^e et la première moitié du XIV^e siècle. Dans le cas bénignien, l'édition donnée par Maurice Chaume, Robert Folz, Jean Marilier et Jean Richard²⁵ ne couvrant que la période antérieure à 1122, les décomptes du troisième tome, en préparation, ont pu être inclus²⁶. Néanmoins, parce que ce dernier ne nous amène guère au-delà de 1200, nous avons adjoint aux dépouillements l'inventaire des documents copiés dans le *Grand cartulaire* du XIV^e siècle²⁷. En ce qui concerne les clunisiens, la consultation intégrale de *l'Inventaire* de dom Claude Loquet²⁸ montre qu'un nombre très réduit d'actes peut être ajouté au décompte réalisé à partir de l'édition de Bernard et Bruel : à peine trente au total. En ce qui concerne Marmoutier, les décomptes ont été réalisés sur les éditions des cartulaires, parfois factices, pour le Dunois, le Vendômois, le Perche, le Blésois, la zone tourangelle, la mancelle²⁹, mais aussi à partir des

24 Outre les travaux déjà mentionnés, voir SENSEBY C., *L'écrit documentaire. Production et usage dans le Val de Loire (France de l'Ouest, XI^e et XII^e siècles)*, Habilitation à diriger des recherches (inédate), EPHE, Paris, décembre 2012 ; EAD., « Entre gesta, chronique et nécrologe : une *Notitia memorialis* de Saint-Julien de Tours (début XII^e siècle) », *Journal des savants*, 2006 / 2, p. 197-251 ; EAD., « Une notice fautive du cartulaire de l'abbaye tourangelle de Noyers ? », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 155, 1997, p. 61-93.

25 Soit 465 actes : CHEVRIER G., CHAUME M., FOLZ R. et MARILIER J., *Chartes et documents de Saint-Bénigne de Dijon : prieurés et dépendances, des origines à 1300*, 2 vol., Dijon, Société des Annales de Bourgogne-Bernigaud & Privat, 1943-1986 (*Analecta Burgundica*).

26 Édité par Marie-José Gasse-Grandjean et Alain Rauwel, le volume devrait paraître au format numérique.

27 Dijon, Arch. dép. Côte-d'Or, 1 H 7.

28 Dressé en 1682. Mâcon, Arch. dép. Saône-et-Loire, volumes H 22 et H 23. Une partie seulement de l'inventaire a été publiée dans BENET A. et BAZIN J.-L., *Archives de l'abbaye de Cluny. Inventaire général publié d'après les manuscrits inédits des Archives départementales de Saône-et-Loire*, Mâcon, Protat frères, 1884 (voir le compte rendu particulièrement négatif de BRUEL A., « *Archives de l'abbaye de Cluny. Inventaire général publié d'après les manuscrits inédits des Archives départementales de Saône-et-Loire*, 1^e partie, par A. Bénet et J.-L. Bazin », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 46, 1885, p. 333-337). Voir BARRET S., *La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle)*, Münster, Lit Verlag, 2004.

29 SALMON A., *Le livre des serfs de l'abbaye de Marmoutier suivi de chartes sur le même sujet et précédé d'un essai sur le servage en Touraine, par Ch.-L. de Grandmaison (Liber de servis majoris monasterii)*, Tours, 1864 (Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 16) ; MABILLE É., *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, Châteaudun, Impr. H. Lecesne, 1874 ; NOBILLEAU P., *Marmoutier. Cartulaire tourangeau et sceaux des abbés*, Tours, Guillaud-Verger, 1879 ; TREMAULT C.A. de, *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, Paris-Vendôme, Picard-Clovis Ripé, 1893 ;

indications données par C. Lamy³⁰.

Fig. 1. Décompte des actes, par demi-siècle et par établissement³¹

Périodes	Cluny	Fleury	Marmoutier	St-Bénigne	St-Denis (pour comparaison)
750-799	0	6	0	9	41
800-849	8	12	3	32	35
850-899	58	12	0	85	37
900-949	694	17	1	30	5
950-999	1737	21	16	27	8
1000-1049	819	3	262	123	1
1050-1099	427	20	653	61	31
1100-1149	420	64	375	124	85
1150-1199	236	122	188	87	323
1200-1249	575	273	349	94	1438
1250-1299	568	0	242	295	1149
1300-1349	22	0	72	3	-

La conversion de ces décomptes en simples pourcentages permet d'observer d'importants décalages, qui ne peuvent d'ailleurs être imputés à l'ancienneté des fondations³². Ainsi, si (à ce stade) le cas clunisien peut être considéré comme exceptionnel – simple hypothèse –, cela n'explique en rien que le pic de production des actes pour Saint-Martin de Marmoutier, qui a lieu entre la seconde moitié du XI^e siècle et la première du XII^e, soit décalé de celui de Fleury ou de Saint-Bénigne par un siècle et demi, voire deux siècles. Le phénomène n'est certes pas propre aux espaces ligériens et à la Bourgogne : une simple comparaison des décomptes obtenus pour l'abbaye de Saint-Denis à partir de l'*Inventaire* de 1728 dressé par dom Antoine Thomas³³ et les dépouillements clunisiens montrent des oppositions toutes aussi puissantes. Comment de tels décalages pourraient-ils être le fruit de destructions arbitraires ou de reconstructions mémorielles ? Ainsi, pour la période allant de 900 à 1049, 3 250 actes ont pu être décomptés pour Cluny (plus de 58,4 % de la production dépouillée pour l'abbaye), soit une proportion sensiblement identique à celle pour Saint-Vincent de Mâcon (299 actes,

BARRET P., *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*, Mortagne, Imprimerie Georges Meaux, 1894 ; LAURAIN E., *Cartulaire manseau de Marmoutier*, 2 vol., Laval, Imprimerie Goupil, 1911-1945 ; METAIS C., *Cartulaire blésois. Cartularium blesense Majoris monasterii*, Blois, E. Moreau, 1889-1891.

30 LAMY C., *L'abbaye de Marmoutier, op.cit.*, en particulier le second tome (recueil des actes) ; voir aussi BARTHELEMY D., « Note sur les cartulaires », art.cit.

31 En cas de fourchette, les actes ont été ramenés à leur *terminus post quem*. Saint-Denis est ajouté aux établissements burgundo-ligériens pour comparaison. Pour Saint-Denis, voir le paragraphe suivant. L'*Inventaire* de dom Antoine Thomas, ne permet pas de fournir un décompte pour la première moitié du XIV^e siècle.

32 Nous pensons à Saint-Germain d'Auxerre (sur l'abbaye et ses prieurés, voir en premier lieu : DEFLOU-LECA N., *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances (V^e- XIII^e siècle). Un monastère dans la société du haut Moyen Âge*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2010), mais aussi à Vézelay, Saint-Jean de Réôme, Flavigny, Saint-Bénigne de Dijon, etc.

33 *Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Denis en France selon l'ordre des dattes d'icelles, commencé en l'année 1688*, 14 vol., Paris, Arch. nat., LL 1189-1202, numérisé jusqu'en 1301-1302 par l'École des chartes (dir. O. Guyotjeannin) : <<http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/les-textes/inventaire/introduction.html>>. Réalisé jusqu'en 1728 par A. Thomas, un moine de l'abbaye, l'*Inventaire des chartes ...* est une synthèse des inventaires précédents et une récapitulation aussi complète et exhaustive que possible du fonds de Saint-Denis. Malgré certaines erreurs de datation ou de graphie, il constitue un axe d'approche fondamental pour l'appréciation de la taille et de la forme du fonds avant la Révolution.

donc plus de 59,3 % de la production), contre 279 pour Marmoutier (12,9 %) et 14 seulement pour Saint-Denis (0,004 %).

Distribution des fonds (Bourgogne, Centre, Pays de la Loire)

Ces cas emblématiques peuvent-ils être systématisés ? Comment s'insèrent-ils dans un cadre géographique plus vaste ? Est-il par exemple légitime d'employer Cluny comme point de comparaison bourguignon ? L'abbaye est en effet historiographiquement réputée pour connaître une croissance diplomatique unique. Si cela semble vrai d'un point de vue strictement quantitatif, il faut du reste s'interroger sur son insertion dans le tissu local, d'abord en Clunisois-Mâconnais. Avant d'évoquer la situation des trois régions, il s'agit donc de définir l'homogénéité de la Bourgogne en ce qui concerne les pics de production documentaire. La région possède en effet le double avantage, non contradictoire, de conserver un nombre extrêmement élevé de documents et, par ailleurs, d'assez fortes oppositions internes, avec une variété de climats, de pratiques sociales et de structures en tout genre.

Passer d'un décompte de chartes à une représentation visuelle de la distribution spatiale de celles-ci nécessite toutefois une formalisation. En appliquant des analyses factorielles au tableau de contingence obtenu à partir du dépouillement de toutes les éditions et fonds parvenus à notre connaissance (soit plus de 21 000 actes)³⁴, nous observons une opposition radicale entre les espaces méridionaux – avec d'une part les fonds de Cluny, Saint-Vincent de Mâcon, Perrecy-les-Forges, Paray-le-Monial, Marcigny-sur-Loire, Notre-Dame de Beaujeu, voire Saint-Marcel-lès-Châlon –, qui présentent globalement un profil unifié, incluant un très grand nombre d'actes pour les X^e-XI^e siècles, et d'autre part une Bourgogne du Nord plus fragmentée, présentant peut-être deux profils, tous les deux liés à une production plutôt centrée sur les XII^e et XIII^e siècles, voire le XIV^e. Le cas du diocèse d'Autun est ainsi particulièrement intéressant³⁵. La plus grande partie septentrionale correspond en effet à une dynamique tardive, XIII^e-XIV^e siècles (mais aussi, et de manière articulée, carolingienne), tandis que dans son extrême sud / sud-est la chronologie scripturaire est proche voire similaire à celle observable en Mâconnais. L'application d'algorithmes de partitionnement (*clustering*) aux analyses numériques (analyses factorielles) permet de dégager trois groupes, qui sont reportés ci-dessous sur une carte³⁶. Or, si en l'état il est délicat de savoir à quel(s) phénomène(s) sont imputables ces contrastes, il est peu probable que les défauts de conservation aient ici joué un rôle déterminant : presque 3 700 actes ont ainsi été décomptés pour la Bourgogne du Sud lors de la période 900-1049, contre seulement 392 pour la Bourgogne du Nord³⁷. En outre, l'ancienneté

34 La liste des éditions dépouillées a été exclue de la publication pour des raisons de place.

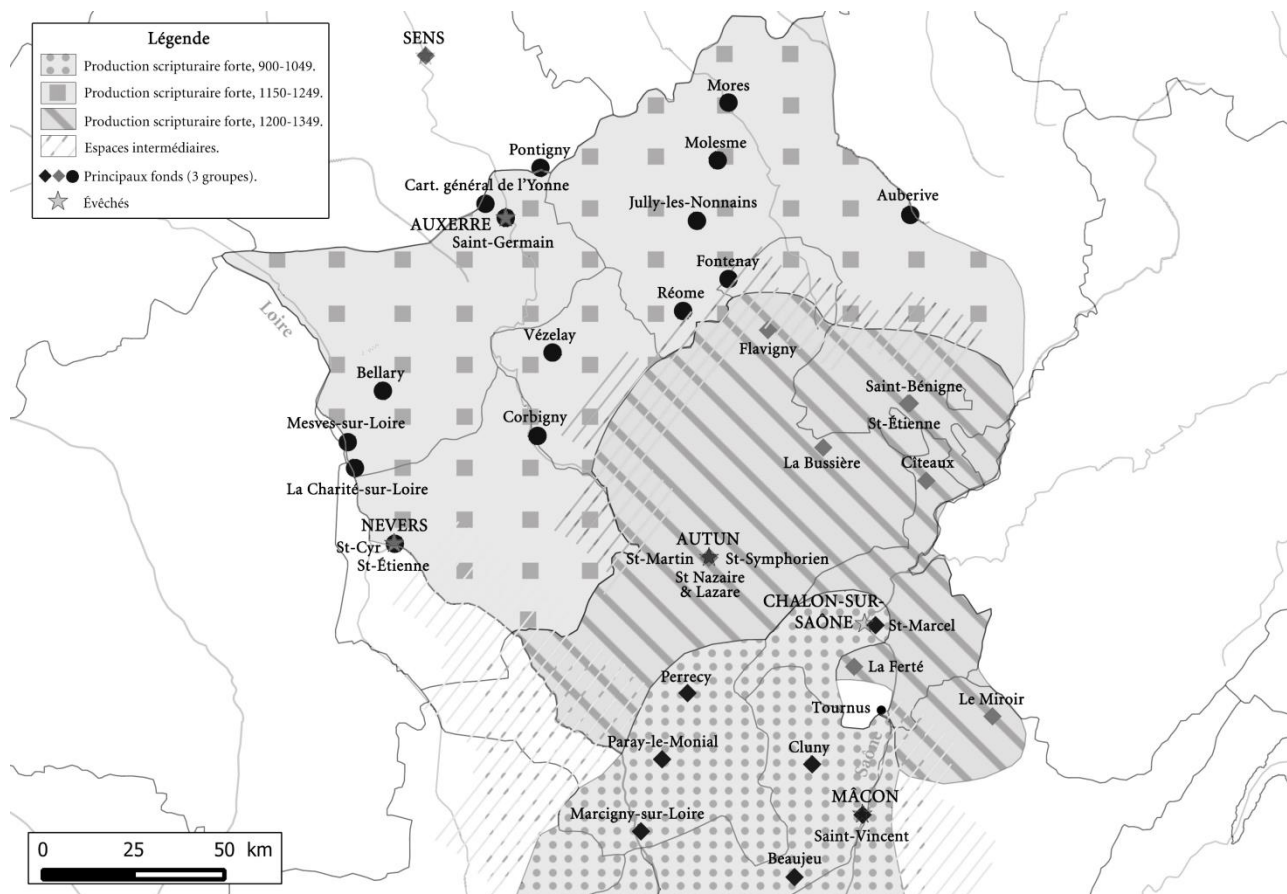
35 Sur cet espace, voir BRUAND O., *Les origines de la société féodale. L'exemple de l'Autunois (France, Bourgogne)*, Dijon, université de Dijon, 2009.

36 Le partitionnement forme ainsi des groupes-profil à partir des coordonnées mathématiques des établissements sur les plans de l'analyse factorielle (trois dimensions sont généralement suffisantes pour ces analyses chrono-géographiques). *In fine*, ces groupes contiennent des établissements qui possèdent des caractères proches en matière de chronologie de production documentaire. PERREAUX N., *L'eau, l'écrit et la société (IX^e-XII^e siècle). Étude statistique sur les champs sémantiques dans les bases de données*, Dijon, 2011 ; ID., « L'eau, l'écrit et la société (IX^e-XII^e siècle). Étude statistique sur les champs sémantiques dans les bases de données [C.B.M.A. et autres] », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, t. 15, 2011, p. 439-449 ; ID., « La production de l'écrit en Bourgogne sous le regard des bases de données. Réflexions et hypothèses sur le développement inégal du système féodal à partir des pratiques de l'écrit », E. MAGNANI (dir.), *Productions, emplois, mises en registre : la pratique sociale de l'écrit à travers la documentation médiévale bourguignonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, à paraître en 2016.

37 Dont près de 46 % (soit 180 actes) proviennent de Saint-Bénigne de Dijon, où la réforme par le très clunisien Guillaume de Volpiano [† 1031] a sans doute été particulièrement efficace. Toujours à Dijon, Saint-Étienne fournit un nombre non négligeable d'actes pour ce siècle et demi (49), soit un total additionné de plus de 58 % des fonds de la Bourgogne septentrionale pour ces deux établissements. Les autres proviennent des fonds de l'Autunois (39 chartes, pour l'évêché, Saint-Martin, Saint-Symphorien, Saint-Nazaire et Saint-Lazare) et du factice *Cartulaire général de l'Yonne* (31).

de nombreuses fondations en Bourgogne du Nord empêche de conclure, encore une fois, à un décalage imputable à l'implantation tardive des institutions monastiques (carte 2 et fig. 2)³⁸.

Carte 2. Les pics de production d'actes diplomatiques en Bourgogne (X^e-milieu du XIV^e siècle). Projection des analyses numériques (afc et *clustering*)



38 Les analyses statistiques faisant apparaître des spécificités pour ces ensembles, les actes pour Sens, Hugues de Chalon (qui concernent essentiellement l'actuelle Franche-Comté) et Saint-Philibert de Tournus ne sont pas intégrés aux décomptes.

Fig. 2. Répartition chronologique des chartes en Bourgogne (VII^e-milieu du XIV^e s.)

Périodes	Bourgogne, zone 1 (sud)	Bourgogne, zone 2 (nord)	Bourgogne, zone 3 (centre)
600-649	0	3	4
650-699	3	3	5
700-749	0	4	13
750-799	4	0	22
800-849	33	35	44
850-899	118	74	153
900-949	781	31	79
950-999	1934	34	66
1000-1049	923	39	173
1050-1100	758	249	133
1100-1149	600	639	509
1150-1199	267	1288	677
1200-1249	580	1688	1520
1205-1299	570	426	2593
1300-1349	26	63	1206

À quelle Bourgogne se rattachent le plus fortement les espaces ligériens, du moins en ce qui concerne le rythme de la production documentaire³⁹ ? Ces espaces sont-ils eux-mêmes hétérogènes ? À partir du dépouillement de trente-trois éditions pour la région Pays de la Loire, représentant plus de 10 000 actes, nous avons observé que la courbe de progression documentaire possédait là aussi deux pics nettement distincts⁴⁰. Après des soubresauts dans la seconde moitié du X^e siècle, un nombre important de chartes est produit peu après 1050, suivi par un ralentissement du rythme dans la seconde moitié du XII^e siècle. La courbe d'établissement des actes repart toutefois vivement à la hausse au XIII^e siècle, pour freiner fortement après 1300 (fig. 3).

Ces pics successifs amènent à supposer l'existence de plusieurs rythmes d'écriture au sein de la zone, avec des contrastes certes moins affirmés qu'en Bourgogne, mais tout de même sensibles. Il est en effet possible de distinguer un ensemble angevin comprenant Angers et ses environs (Saint-Aubin, Saint-Maurice, Le Ronceray, Saint-Serge et Saint-Bach, Saint-Laud), ainsi que Fontevraud, Saint-Florent de Saumur et Saint-Maur-sur-Loire, soit le sud et le sud-est du diocèse d'Angers. Cet ensemble concentre l'essentiel du pic d'actes entre 1050 et 1149⁴¹.

39 Cette approche régionale possède l'avantage de donner une tendance large, unifiée. Ses inconvénients sont tout aussi évidents : les « régions » sont des entités géographiques récentes, d'ailleurs en évolution, dont nous ne pouvons a priori pas supposer la légitimité comme cadre d'investigation en médiévistique. Des analyses par diocèses ont donc aussi été réalisées. Celles-ci offrent une perspective complémentaire et affinent nos premières observations. Toutefois, pour des raisons de place, elles ne seront ici qu'évoquées. Mentionnons tout de même qu'elles accentuent encore l'hypothèse du rôle de la Loire comme gradient socio-historique, tout en apportant des précisions bienvenues (notamment pour la région Centre). En définitive, ces différentes échelles (tout comme les originaux et les cartulaires) se complètent plus qu'elles ne s'opposent, en permettant de constater la stabilité ou l'instabilité des observations dégagées.

40 La région est riche en institutions fameuses, et les corpus dépassant les cinq-cents documents sont plutôt nombreux. Soit à Angers : Saint-Aubin, Saint-Serge et Saint-Bach (l'édition qui, pour cette zone, contient le plus d'actes pour le X^e siècle) ; au Mans : l'évêché, Saint-Vincent, le chapitre Saint-Julien ; mais aussi l'abbaye de Fontevraud et les actes de la maison de Laval.

41 Dynamique à laquelle s'ajoute l'abbaye de Noyers, qui possède un pic d'actes centré sur la même période (tout en se

Fig. 3. Répartition chronologique des chartes dans les Pays de la Loire (VII^e-milieu du XIV^e s.)

<i>Périodes</i>	<i>Nombre</i>
600-649	3
650-699	3
700-749	2
750-799	9
800-849	33
850-899	35
900-949	45
950-999	444
1000-1049	488
1050-1100	1550
1100-1149	2039
1150-1199	924
1200-1249	1995
1205-1299	1627
1300-1349	818
<i>Somme</i>	10015

On distingue par ailleurs un ensemble plus septentrional (Assé-le-Riboul, Solesmes, Château-du-Loir, Fontaine-Daniel, évêché du Mans, Saint-Victeur du Mans, Beaulieu-lès-Mans, maison de Laval, Saint-Pierre-de-la-Cour, Saint-Hippolyte de Vivoin, Laval, Craon, Perseigne, actes de Marmoutier pour le Perche et cartulaire factice du Perche), correspondant plus ou moins au diocèse du Mans (région Mancelle), dont provient le deuxième pic dégagé pour la zone, au XIII^e siècle. Cette double dynamique suit ainsi largement les contours de la Loire, avec au sud de celle-ci ou à son immédiate proximité une forte concentration d'actes pour la période 1050-1149 (soit 60,62 % de la production décomptée pour la zone), et à l'inverse, au nord, un pic massivement centré sur la période 1200-1299 (soit 56 % de la production décomptée pour la zone).

À partir du dépouillement de quarante-et-une éditions, soit là encore plus de 10 000 actes (fig. 4)⁴², il semble qu'une opposition nord / sud soit aussi visible pour la région Centre – avec d'une part l'espace situé nettement au sud de la Loire, en particulier le centre et le sud du diocèse de Bourges (Saint-Sulpice et archevêques de Bourges, Vierzon), et d'autre part les espaces autour et au nord du fleuve, en particulier le diocèse d'Orléans (Sainte-Croix et l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame de Voisins, Saint-Avit, Notre-Dame de Beaugency, Romorantin et même Fleury). Cette opposition est cependant sensiblement moins marquée que pour la Bourgogne et les Pays de la Loire, et la Loire ne paraît pas jouer ici le rôle d'un gradient très net. Cette partition, entre une dynamique scripturaire moyennement précoce (fin du XII^e siècle-début du XIII^e) et une autre plutôt tardive (milieu du XIII^e), semble ainsi mieux correspondre aux contours du Cher. D'après nos calculs, le diocèse de Bourges voit son pic de production d'actes le plus important arriver dans la seconde moitié du XII^e siècle (qui concentre plus de 49 % de la documentation dépouillée), contre un pic plutôt centré sur la première moitié du XIII^e siècle pour

situant dans l'actuelle région Centre et le sud du diocèse de Tours).

42 Aussi bien dans ses cartulaires que dans ses originaux, la région Centre est l'une des plus riches de l'actuelle France en matière d'héritage documentaire. Le *Catalogue* donné par Émile Mabille à partir de la collection de dom Étienne Housseau, n'a toutefois pas été pris en compte, à cause de sa conception composite : MABILLE É., *Catalogue analytique des diplômes, chartes et actes relatifs à l'histoire de Touraine*, Tours, Ladevèze, 1863 (Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 14).

celui d'Orléans (soit 48,7 % de la documentation dépouillée).

Fig. 4. Répartition chronologique des chartes dans la région Centre (VII^e-milieu du XIV^e s.)

<i>Périodes</i>	<i>Nombre</i>
600-649	12
650-699	11
700-749	7
750-799	25
800-849	88
850-899	108
900-949	69
950-999	112
1000-1049	478
1050-1100	1482
1100-1149	1831
1150-1199	1676
1200-1249	2641
1205-1299	1301
1300-1349	321
<i>Somme</i>	10162

Situation à l'échelle de l'actuelle France

De cette première approche globale, se dégagent plusieurs rythmes d'écrit documentaire massivement distincts. La première concerne la Bourgogne du Sud, dont le pic de production documentaire est fortement concentré sur la période 900-1049⁴³, quand bien même Cluny serait retirée de l'analyse⁴⁴. Suit le sud de la région Pays de la Loire, avec un premier mouvement d'écriture à la fin du X^e siècle, et plus encore au XI^e et au tout début du XII^e siècle⁴⁵. Viennent enfin les régions au nord de la Loire ainsi que la Bourgogne du Nord, dont le pic de production est atteint à la fin du XII^e et surtout du XIII^e siècle⁴⁶.

Fort de ces analyses menées sur les trois régions, il est possible de produire une seconde série d'études visant cette fois à déterminer la situation des espaces burgundo-ligériens au sein de l'actuelle France. Des dépouillements systématiques ont ainsi été effectués, après une analyse quasi-exhaustive des éditions disponibles à la Bibliothèque de l'École des Chartes, à la Sorbonne, ainsi que sur Internet⁴⁷. Le corpus ainsi défini concerne 580 éditions et 147 000 actes, décomptés par établissement et par demi-siècle, puis regroupés par région correspondante. Une série d'analyses statistiques permet de faire émerger de très nettes tendances

43 3 638 actes décomptés, soit plus de 55 % de la production sur l'ensemble de la période considérée.

44 En procédant de la sorte, près de 38 % de la production de la zone se trouve située dans ce siècle et demi. C'est certes moins qu'avec Cluny, mais un tel score reste rarissime, même à l'échelle européenne.

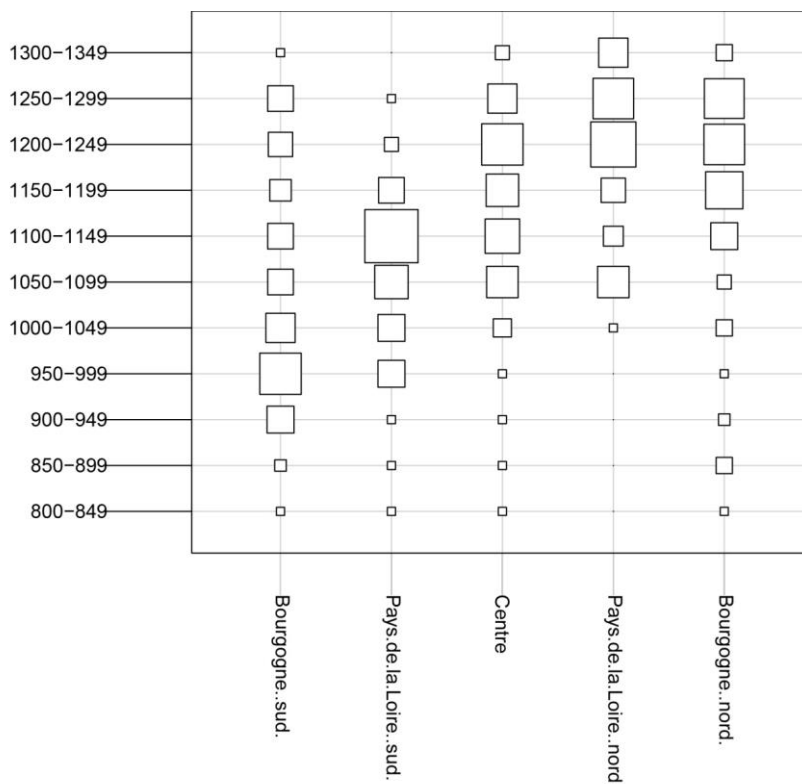
45 2 742 actes décomptés entre le début du XI^e et le milieu du XII^e siècle. Soit plus de 71 % de la production de la zone concentrée sur cette période.

46 En Bourgogne, c'est la zone contenant Autun et Dijon qui apparaît comme la plus lente au décollage scripturaire. Dans celle-ci (qui correspond à la zone 3, dans notre carte 2 et fig. 2), 5 319 actes ont été décomptés pour la période couvrant le XIII^e et la première moitié du XIV^e siècle, soit presque 74 % du total de la production.

47 En particulier, pour les collections françaises, sur les sites Gallica, Internet archive et Google Books.

quant aux pics de production des actes⁴⁸. Sans aborder les actes antérieurs à la seconde moitié du IX^e siècle⁴⁹, car ils posent des problèmes de distribution chrono-géographique spécifiques, cette analyse fait apparaître un étalement des pics de production scripturaire sur plus de trois siècles, d'un espace à l'autre.

Fig. 5. Répartition des actes en Bourgogne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire (IX^e-milieu du XIV^e s.), en pourcentage⁵⁰



Comment situer la zone burgundo-ligérienne au sein de cet ensemble ? De manière frappante, la zone se répartit (presque) aux deux extrêmes de la chronologie : du tout début du X^e siècle – voire du dernier tiers du IX^e –, au XIII^e siècle avancé. La Bourgogne du Sud, y compris à l'échelle nationale, semble particulièrement précoce, suivie de peu par le sud des Pays de la Loire, bien que quantitativement l'explosion y soit moins précocement intense. Le Centre possède une position plus médiane, avec toutefois là encore une opposition entre les diocèses de Tours et de Bourges d'une part – marqués par une très forte activité scripturaire dans la seconde moitié du XI^e et au XII^e siècle –, puis les diocèses d'Orléans et de Chartres d'autre part, où les actes sont essentiellement concentrés dans la seconde moitié du XII^e et plus encore au XIII^e siècle. En règle générale, les zones situées au nord de la Loire, tout comme la Bourgogne du Nord, vont s'appairer avec les espaces septentrionaux : normands à l'ouest, plaine d'Île-de-France à l'est. Ils ne connaissent quant à eux pas de forte

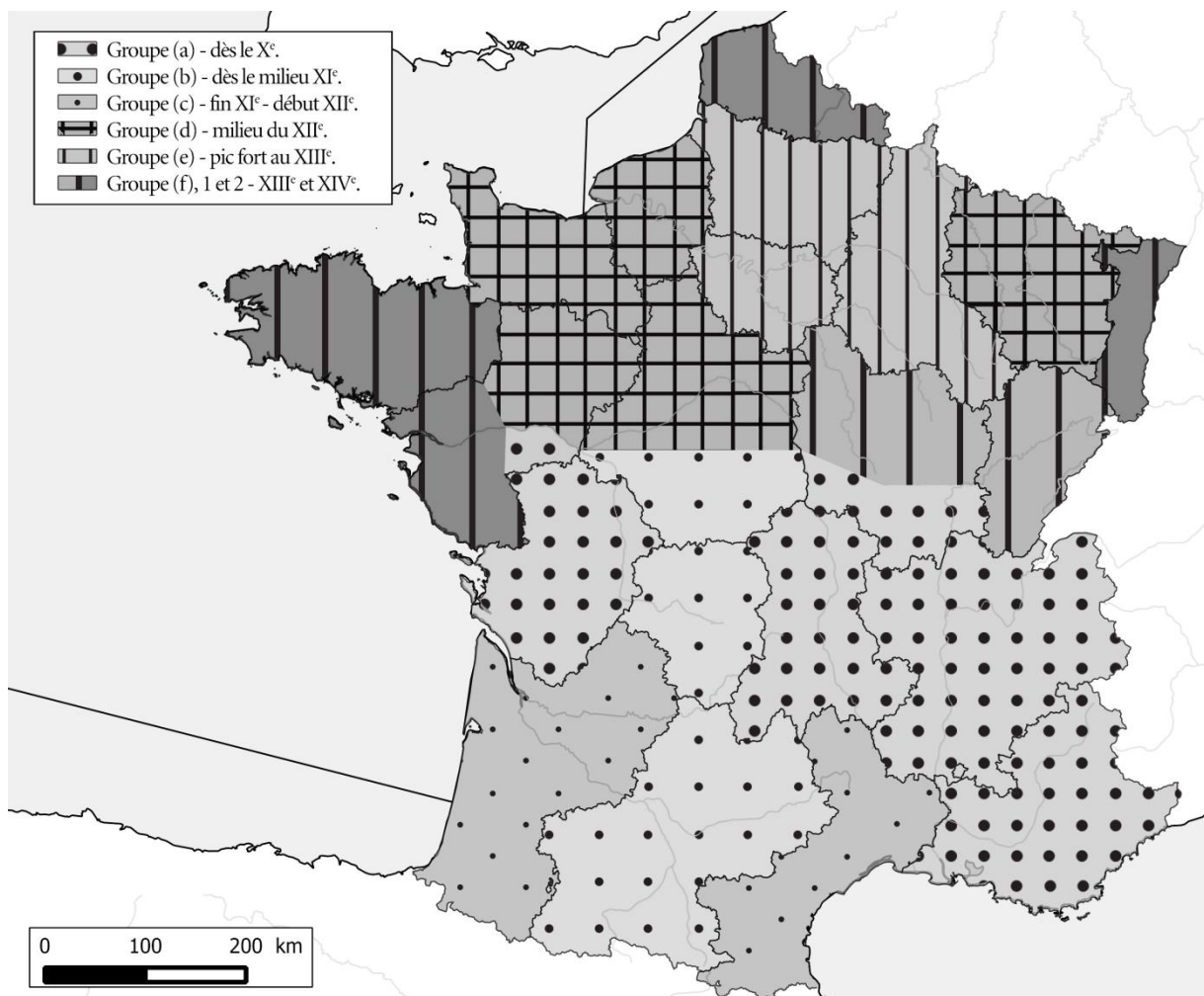
48 La méthode est identique à celle appliquée en amont pour la Bourgogne. Lors des décomptes nous avons autant que possible retiré les faux, de même pour les doublons, lorsqu'ils étaient signalés par les éditeurs.

49 PERREAUX N., « L'écriture du monde, partie 1 (1 / 2) », art.cit.

50 Les tableaux sont convertis en pourcentage par zone et par demi-siècle. La fonction `tab.cont()` du package `ade4` du logiciel R est ensuite employée pour générer le graphique. La Bourgogne du Nord contient les décomptes des zones 2 et 3 pour cet espace (cf. fig. 2 et [carte 2](#)).

dynamique en matière d'écrit documentaire avant la fin du XII^e et surtout le XIII^e siècle. La projection cartographique de cette série d'explorations fait ainsi apparaître que la Loire joue un rôle fortement structurant, et même déterminant, quant à la distribution des actes. L'examen de la carte montre toutefois que l'opposition entre nord et sud n'est pas uniquement structurée par le fleuve. À la longitude d'Orléans, la limite passe ainsi des dizaines de kilomètres plus au sud, au cœur du diocèse de Bourges⁵¹.

Carte 3. Pics de production des chartes dans l'actuelle France, par région (X^e-milieu du XIV^e siècle) (analyse statistique afc et *clustering*)



De quelle manière les jeux d'échelles affectent-ils ces observations ? Afin de contrôler les biais potentiels, des analyses complémentaires ont été réalisées selon des méthodes identiques, dont les résultats seront ici seulement mentionnés. Les chartes dépouillées ont tout d'abord été réparties dans les diocèses. Les résultats

51 L'implantation royale et en particulier capétienne dans la ville et sa périphérie joue sans aucun doute un rôle déterminant dans ce phénomène. BAUTIER R.-H., « De Robert le Fort à Louis VI le Gros : Orléans et la région d'entre Seine et Loire dans la politique des Robertiens et des premiers Capétiens », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. X, n° 80, 1988, p. 26-44.

obtenus confirment le rôle déterminant de la Loire dans la distribution de l'écrit documentaire, ainsi que la vigueur des contrastes déjà observés. Ensuite en analysant statistiquement la base des originaux de l'ARTEM, qui révèle alors des répartitions tout à fait proches, pour ne pas dire identiques, à celles observées à partir d'un corpus essentiellement composé de cartulaires, donc de copies. En définitive, tout se passe donc comme si les destructions documentaires, qui ont pourtant eu lieu à des échelons locaux, n'avaient pas biaisé la structure documentaire arrivée jusqu'à nous. De manière complémentaire, si les concordances jusqu'ici analysées – des originaux et des copies d'une part, des régions et des diocèses d'autre part – ne suffisaient pas, on pourrait remarquer que la zonation ainsi dégagée dans les espaces ligériens et en Bourgogne correspond très exactement à celle obtenue lors d'analyses du corpus des édifices romans⁵². Cette corrélation systématique des structures documentaires et archéologiques invalide la thèse des destructions systématiques et indique, avec une très forte probabilité, que ces espaces burgundo-ligériens étaient marqués par de puissants contrastes en matière de dynamique scripturaire, autrement dit, très probablement structurés autour de fortes variations socio-historiques. La Loire constituant ainsi, dans la plupart des configurations géographiques, un gradient très fort – sans toutefois préjuger du rôle du fleuve dans la formation de celui-ci.

Aires de scripturalités et régionalisation lexicale

Apories, historiographie, méthodes

La diffusion de l'écrit et de ses pratiques ne peut toutefois se réduire à une question strictement productiviste ou matérielle, c'est-à-dire au nombre des actes. La dernière partie de cet article est ainsi consacrée aux « aires des scripturalités », envisagées sur le versant lexical. Comparer le lexique des textes médiévaux ne va cependant pas sans difficultés, et ceci d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un ensemble aussi vaste que les espaces burgundo-ligériens. Deux obstacles, historiques et méthodologiques, seront ici rapidement évoqués, car ils déterminent la forme de nos investigations.

La première est la distribution même des actes. Le décalage en matière de production scripturaire étant extrêmement important d'une zone à l'autre, il est en effet délicat de retenir une période où tous les fonds peuvent être interrogés simultanément. Les périodes antérieures au X^e siècle posent en outre des problèmes spécifiques en matière de distribution du lexique. Nous préférons les délaisser provisoirement. Les X^e et XIII^e siècles soulèvent quant à eux des difficultés similaires : une part importante des zones ne possèdent alors pas encore ou presque plus de documentation. Le XI^e siècle apparaît alors comme un excellent choix pour l'application de méthodes lexicométriques car toutes les zones envisagées possèdent un nombre d'actes confortable pour cette période.

Le second obstacle relève de la méthode. Examiner la distribution d'un mot ou d'une expression est une tâche certes fastidieuse, mais relativement classique d'un point de vue méthodologique. À l'inverse, s'intéresser à la proximité et à l'éloignement du lexique des actes, envisagé dans sa totalité, présente de redoutables difficultés techniques. Or, la dialectologie⁵³ et la toponymie historique achoppent depuis leurs fondations à ces mêmes difficultés. S'il est simple de réaliser une carte présentant la diffusion d'un terme, il est plus complexe d'offrir une synthèse, et de définir des aires, des géographies onomastiques. La plupart du temps, les synthèses cartographiques du genre se limitent à cumuler des isolignes délimitant l'extension géographique d'un mot... qui ne se recoupent d'ailleurs presque jamais, d'un terme à l'autre. En matière de diplomatique aussi, la

52 PERREAUX N., « Des structures inconciliables ? », art.cit.

53 Voir en dernier lieu : ERNST G., GLESSGEN M.-D., SCHMITT C. et SCHWEICKARD W. (dir.), *Romanische Sprachgeschichte. Histoire linguistique de la Romania. Ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen*, 2 vol., Berlin-New York, De Gruyter, 2006.

cartographie de lemmes ou de formules permet de faire apparaître des répartitions, par ailleurs souvent méconnues⁵⁴, mais celles-ci ne se recoupent pas nécessairement les unes aux autres afin de former des profils nets.

Unité des fonds ligériens et sud-bourguignons (XI^e siècle)

Afin d'éviter l'accumulation de perspectives contradictoires mais aussi la « chute dans l'atomisme »⁵⁵, notre méthode consiste tout d'abord à extraire l'ensemble du vocabulaire des actes dans une liste⁵⁶. Cependant, au lieu d'extraire des formes simples, ce sont des groupes de formes qui sont retenus, en l'occurrence des biformes (« *et in* », « *mei et* », « *parte terra* », etc.). Un décompte algorithmique des occurrences de ces biformes au sein de chaque acte est alors opéré, offrant en sortie un tableau de contingence dans lequel les lignes correspondent aux biformes et les colonnes aux actes. Dans les expériences qui suivent, le tableau est limité aux 20 000 biformes les plus fréquentes. Ceci correspond toutefois à des matrices relativement lourdes : l'analyse de cinq cents actes correspond alors à un tableau de dix millions de cases. Des analyses multivariées sont alors appliquées à cette matrice.

Pour le XI^e siècle, deux établissements au cœur de l'historiographie et de notre problématique ont été retenus dans un premier temps : Cluny et Marmoutier. Grâce aux bases des CBAM et de l'ARTEM, il a ainsi été possible de comparer 1 248 actes clunisiens et 384 autres provenant de l'abbaye tourangelle, selon la formalisation indiquée ci-dessous (fig. 6 ou Ill. 2)⁵⁷.

54 Plusieurs exemples sont examinés dans notre thèse. Ainsi, les lemmes *molina*, *tellus / telluris*, *finagium*, etc., ou encore certaines formules telles « *pomiferis et impomiferis* », sont tous propres à une géographie déterminée. Voir aussi DEES A., *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*, Tübingen, Niermeyer, 1980.

55 Il s'agit de l'expression employée par Lucien Febvre pour évoquer (positivement) l'ouvrage de Pierre Francastel : FEBVRE L., « L'humanisme roman et le problème des écoles régionales », *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 309-311.

56 Dans le cadre de notre thèse, nous avons développé en Perl un logiciel intitulé Text-to-CSV. Il permet de convertir de grandes séries de textes en tableaux de contingence. De nombreuses options sont alors applicables (segmentation du texte, application de coefficient(s), *pruning*, etc.), sans que nous puissions ici rentrer dans leurs détails. C'est ce logiciel qui permet de générer les graphiques présentés dans les expériences qui suivent.

57 Deux autres post-traitements ont par ailleurs été appliqués au tableau. Le premier est une binarisation, qui consiste à remplacer le nombre d'occurrences obtenu, pour chaque biforme dans chaque acte, par des 0 (si la biforme ne se trouve pas dans l'acte) ou des 1 (si la biforme s'y trouve). Cette opération permet de diminuer les biais imputables à la distribution des mots au sein de textes de tailles inégales (Cf. BAAYEN H.R., *Word Frequency Distributions*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 2001 (*Text, Speech and Language Technology* n° 18)). Le second traitement consiste à ne conserver que les biformes présentes dans au moins deux actes, et à retirer les biformes présentes dans plus de cinquante actes. Cette dernière procédure permet de focaliser l'analyse numérique sur les liens mais aussi les contrastes entre les documents, en évitant simultanément les hapax et les formes trop communes. Une fois le tableau de contingence obtenu, les packages FactoMineR et ggplot2 du logiciel R ont été employés.

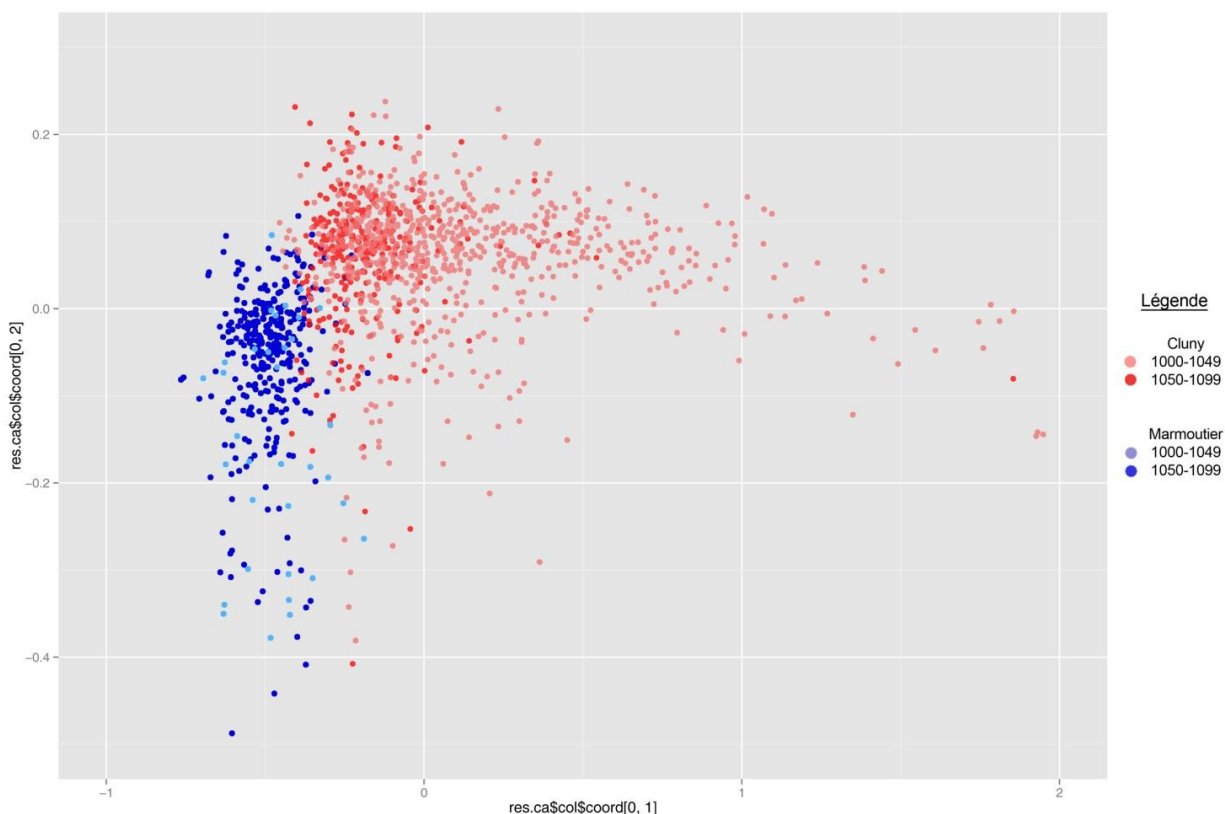


Fig. 6. Analyse factorielle du vocabulaire de 1 248 actes clunisiens et de 384 actes de Marmoutier (XI^e s.). Chaque point correspond à un document (hors recouvrement)

L'analyse se lit alors comme une carte : la proximité sur les axes indique des caractères communs, au niveau du vocabulaire et / ou des formules. Plus forte est celle-ci, plus les actes se ressemblent. Qu'observe-t-on ici ? Tout d'abord que l'analyse acte par acte, qui n'empêche d'ailleurs pas une analyse par fonds, peut se révéler instructive. Nous constatons en effet que certains actes de Marmoutier possèdent des formules communes avec ceux de Cluny. Quoi de plus logique en effet que ce fond lexical commun⁵⁸ ? Mais plus encore, l'analyse numérique fait apparaître les actes des deux établissements à la fois comme globalement cohérents en tant que fonds mais aussi distincts de ceux de l'autre établissement. De façon similaire, l'examen des liens scripturaires entre Saint-Vincent de Mâcon et Marmoutier aboutit aux mêmes constatations. Globalement, les actes des deux établissements suivent des routes disjointes (fig. 7).

⁵⁸ L'analyse statistique révèle ainsi des ensembles nettement distincts, mais tout de même contigus. Le recouvrement d'une partie des actes, sur le graphique (à la jointure des deux ensembles), indique qu'une part du lexique et des formules forment là un héritage commun. C'est toutefois probablement vrai pour la presque totalité des fonds diplomatiques, à l'échelle européenne.

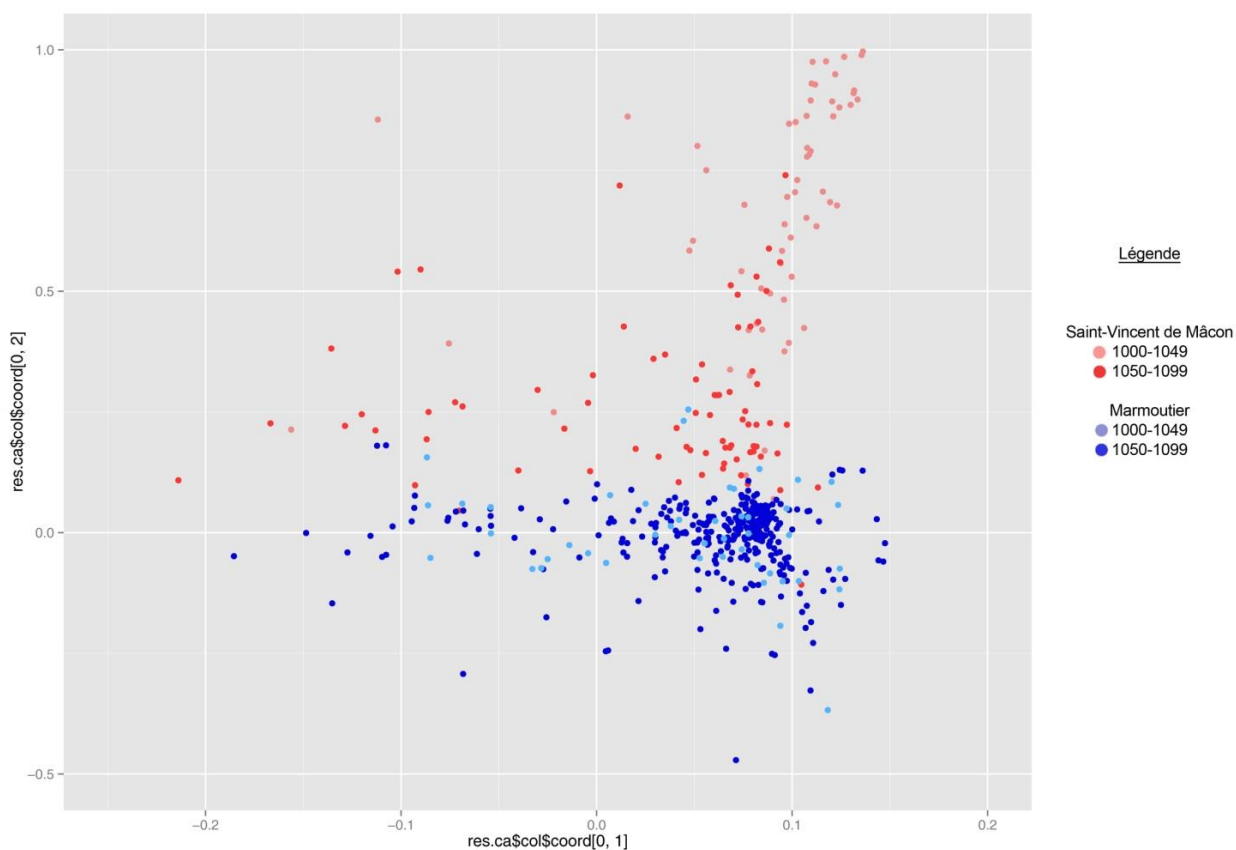


Fig. 7 ou ill. 3. Analyse factorielle du vocabulaire de 384 actes de Marmoutier et de 142 actes de Saint-Vincent de Mâcon (XI^e s.). Chaque point correspond à un document (hors recouvrement)

Un tel contraste n'aurait toutefois guère de sens s'il n'était intégré dans un contexte plus vaste. La réalisation d'une troisième analyse, portant cette fois sur les documents de Cluny et de Saint-Vincent de Mâcon, fait ainsi apparaître un très fort recouvrement du lexique des deux établissements (fig. 8 ou ill. 4).

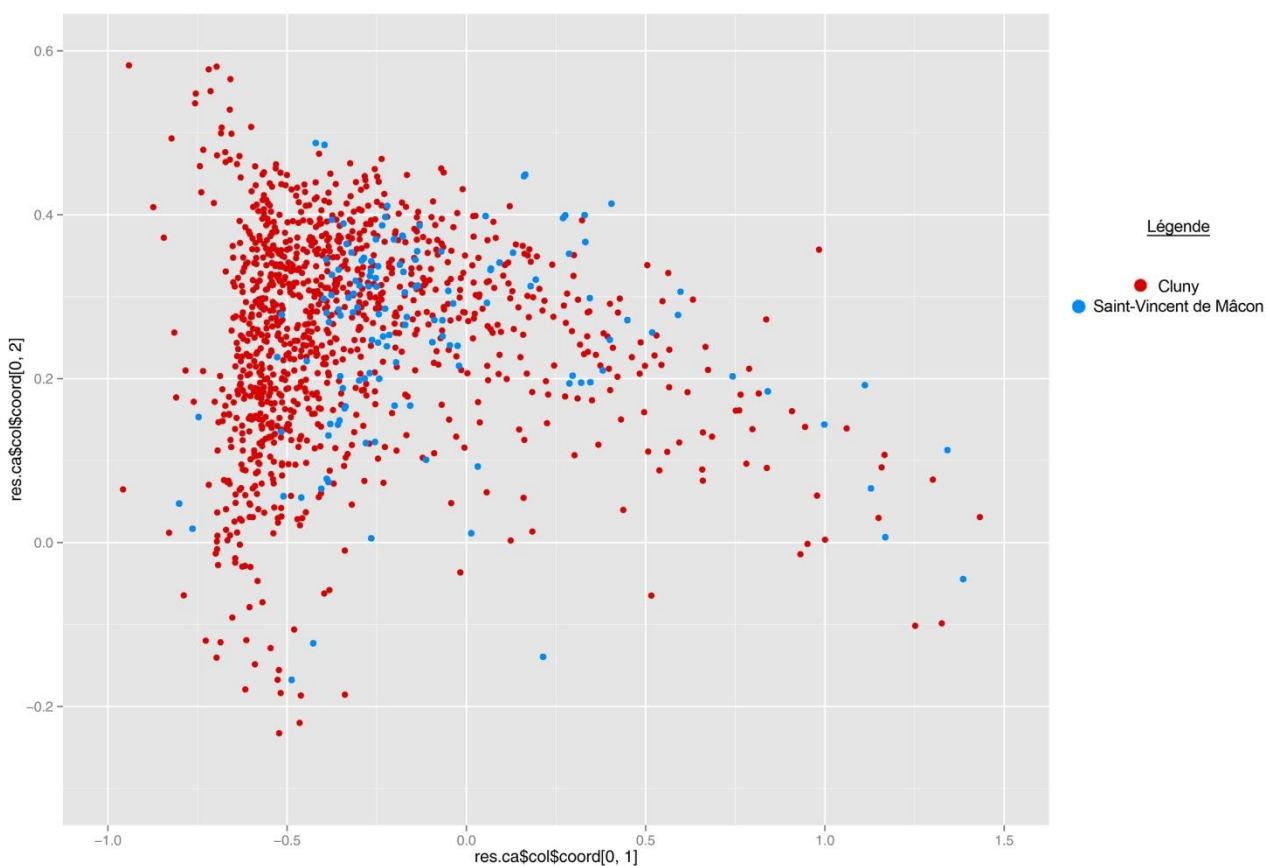


Fig. 8 ou ill. 4. Analyse factorielle du vocabulaire de 1 248 actes clunisiens et de 142 actes de Saint-Vincent de Mâcon (XI^e s.). Chaque point correspond à un document (hors recouvrement)

Mieux encore, l'analyse des actes de Saint-Martin de Marmoutier, Saint-Julien de Tours⁵⁹, Saint-Florent de Saumur⁶⁰ et Saint-Aubin d'Angers⁶¹, montre qu'il est très difficile de discerner un profil lexical pour les actes de ces différents établissements au XI^e siècle – en tout cas lorsqu'on approche les fonds acte par acte (fig.9 ou ill. 5).

59 À partir de la base de l'ARTEM en ligne.

60 À partir de la base de l'ARTEM en ligne.

61 À partir de l'édition de BERTRAND DE BROUSSILLON A., *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, 2 vol., Angers, Germain et Grassin, 1903.

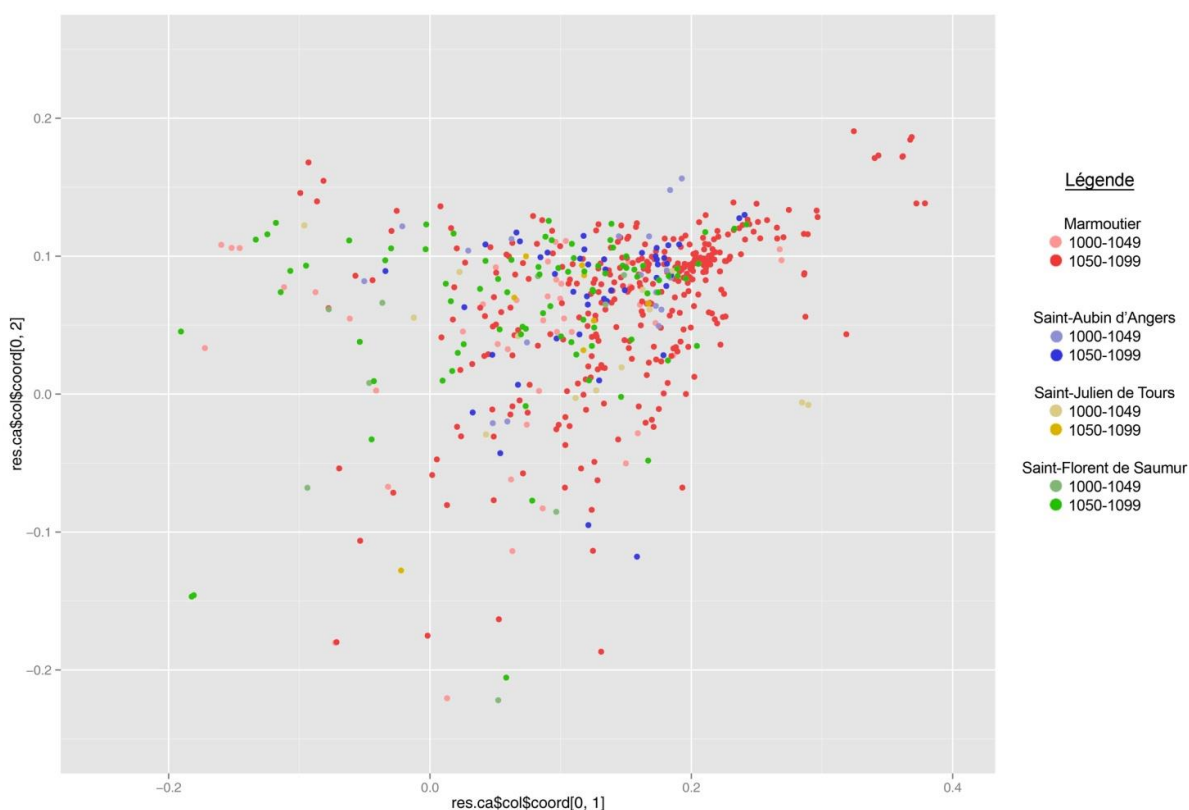


Fig. 9 ou ill. 5. Analyse factorielle du vocabulaire de 384 actes de Marmoutier, 21 de Saint-Julien de Tours, 98 de Saint-Florent de Saumur et 64 de Saint-Aubin d'Angers (XI^e s.). Chaque point correspond à un document (hors recouvrement)

Cohérences et contradictions à l'échelle régionale

Ces indications d'opposition et de complémentarité demeurent cependant embryonnaires. Lors d'une dernière analyse, les actes ont été regroupés par établissement, afin de faire apparaître les propriétés lexicales de chaque établissement. Le même type de calcul est appliqué, sur un tableau dans lequel sont listées les occurrences pour les cinq mille biformes les plus fréquentes. Pour étendre notre réflexion sur la circulation de l'écrit et la diffusion du lexique ou des formules, ont été inclus, pour la zone ligérienne, les actes de Marmoutier⁶², Saint-Aubin, Saint-Florent, Saint-Julien de Tours, Saint-Cyr et Saint-Étienne de Nevers, Saint-Bénigne, Marcigny et Fleury, puis ceux de la Bourgogne du sud et de la région Rhône-Alpes, Cluny, Mâcon, Saint-Marcel-lès-Chalon, mais aussi Savigny, Ainay⁶³, Saint-André-le-Bas de Vienne⁶⁴. Enfin, quelques ensembles pour le Poitou-Limousin ont été ajoutés comme point de comparaison : Saint-Cyprien de Poitiers⁶⁵, Saint-Pierre du

62 En réunissant cette fois les actes inclus dans la base ARTEM, ceux présents dans la base SCRIPTA pour le Perche (CRAHAM / UCBN – nous remercions vivement Pierre Bauduin d'avoir autorisé notre accès à cette base, d'une considérable richesse), enfin le *Liber de Servis* (op.cit.).

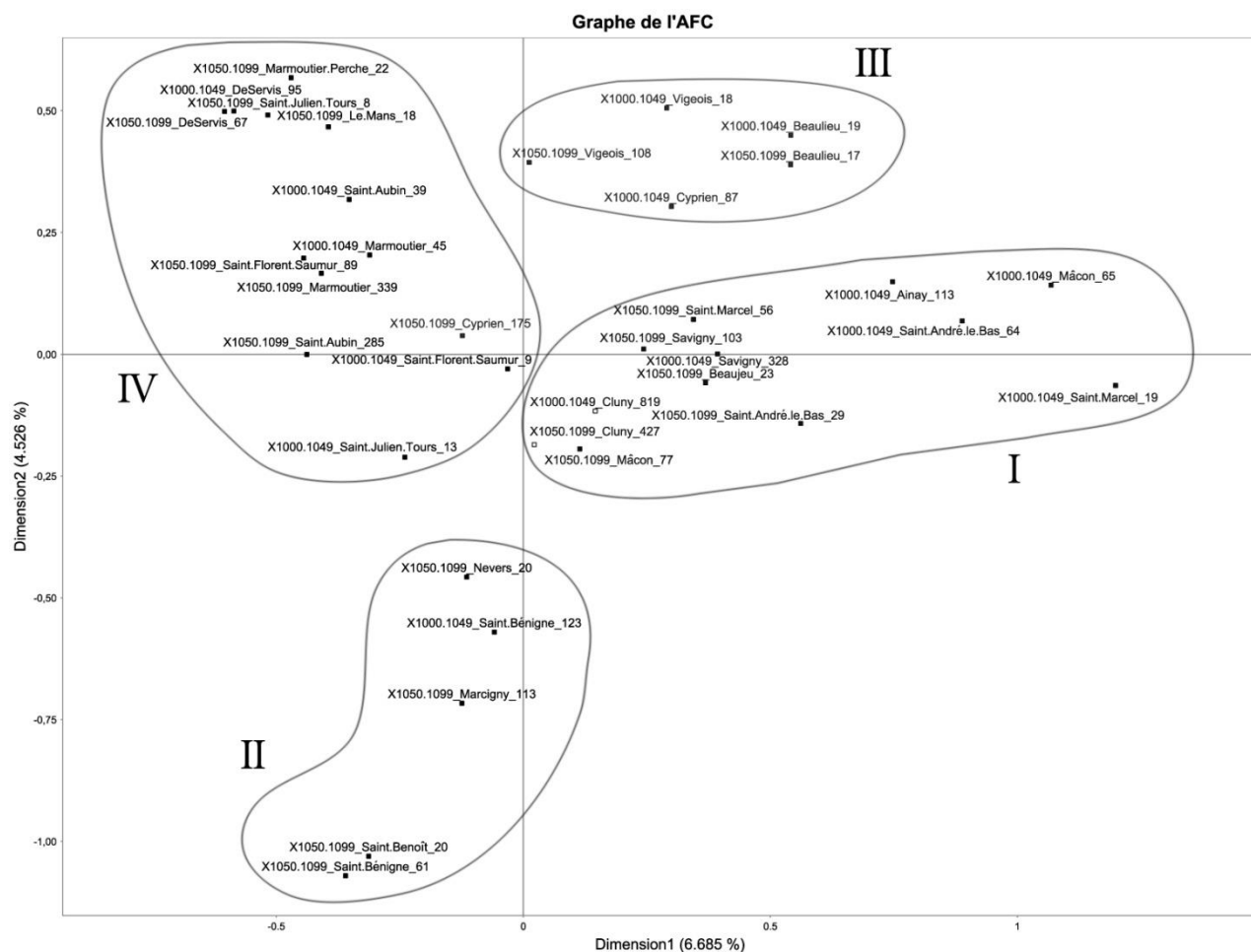
63 BERNARD A., *Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, Paris, Imprimerie impériale, 1853 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Première série, Histoire politique).

64 CHEVALIER U., *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-André-le-Bas-de-Vienne, ordre de Saint-Benoît : suivi d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne, IX^e-XII^e siècles*, Lyon, N. Scheuring, 1869 (Collection de cartulaires dauphinois, 1).

65 REDET L., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, Poitiers, 1874 (Archives historiques du Poitou, 3).

Vigeois⁶⁶, Saint-Pierre de Beaulieu-sur-Dordogne⁶⁷. Soit en définitive un ensemble composé de 3 913 actes⁶⁸, tous datés du XI^e siècle, regroupés par établissement et analysés à partir de méthodes identiques⁶⁹ :

Fig. 10 ou ill. 6. Analyse factorielle du vocabulaire de 3 913 actes du XI^e siècle : Bourgogne et Rhône-Alpes, espaces ligériens, Poitou et Limousin. Formation automatique de quatre ensembles : I : Mâconnais et Rhône-Alpes ; II : Bourgogne du Nord ; III : Zone poitevine et Limousin ; IV : espaces ligériens



Or, en dehors des actes de Saint-Cyprien de Poitiers qui, dans la seconde moitié du XI^e siècle, semblent se rapprocher de ceux de la zone tourangelle et angevine (IV), nous constatons que les distributions formées à

66 BONHOMME DE MONTEGUT H., *Cartulaire de l'abbaye de Vigeois en Limousin : 954-1167 : publié pour la première fois d'après le manuscrit original des archives de la maison de Noailles*, Limoges, Ducourtieux et Gout, 1907.

67 DELOCHE M., *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (en Limousin)*, Paris, Imprimerie impériale, 1859.

68 L'essentiel de ces actes provient de la base de données *Chartae Galliae*-ESPACHAR. Ce projet, dirigé par B.-M. Tock est en effet d'une ampleur considérable (plus de 20 000 actes).

69 Soit : extraction des biformes, binarisation du tableau de contingence, élimination des biformes présentes dans moins de trois établissements. Sur la figure 10 / 6, les nombres à la fin des étiquettes correspondent aux décomptes des actes analysés, par établissement et par demi-siècle.

partir des analyses correspondent à des ensembles régionaux. Dans la définition des pratiques scripturaires, la localisation de l'établissement semble ainsi constituer un facteur beaucoup plus déterminant que sa situation institutionnelle.

À ce stade, se pose bien entendu la question de l'unité des espaces burgundo-ligériens et de l'importance des répertoires communs, lexiques et formulaires. Pour le XI^e siècle, l'analyse montre sans ambiguïté l'existence de plusieurs ensembles relativement homogènes. Si les corpus de Tours, d'Angers et de Saumur vont dans la même direction que ceux du Perche et du Mans (IV), les corpus de Nevers (Saint-Cyr et Saint-Étienne), Marcigny-sur-Loire ou Saint-Benoît-sur-Loire sont beaucoup plus proches de celui de Saint-Bénigne, voire de ceux du nord de la Bourgogne ou de l'Orléanais (II). Enfin, malgré des points communs – visibles par leur proximité factorielle, malgré une opposition sur l'axe 1 –, les ensembles du Mâconnais et d'une partie de la région Rhône-Alpes forment un corpus très cohérent (I), se distinguant de ce que l'on observe dans les autres espaces géographiques considérés. Remarquons néanmoins qu'au sein de chaque ensemble, d'importantes variations cohabitent : ainsi, dans le groupe ligérien, les actes de Saint-Julien de Tours semblent connaître de profonds bouleversements scripturaires entre le début et la fin du XI^e siècle (IV).

À la suite de ces analyses, les espaces burgundo-ligériens apparaissent à la fois comme articulés mais aussi fortement contrastés. Ils constituent à ce titre un terrain particulièrement riche pour des enquêtes systématiques n'excluant pas les conditions locales, nécessairement variables et dont la prise en compte demeure fondamentale. Le phénomène vaut d'ailleurs tant au plan du rythme de l'écriture – selon l'expression proposée ici pour qualifier les « pics de scripturalité » dégagés –, qu'en matière lexicale⁷⁰. Des tendances géographiques très nettes ont ainsi pu être identifiées, regroupant les établissements producteurs d'archives en fonction de critères numériques (chronologie de la production) ou lexicographiques. Nos analyses indiquent que les zones définies par les pics de production scripturaire correspondent très largement à celles définies par le vocabulaire – montrant par là que ces phénomènes sont imputables à des structures sociales différentielles, caractéristiques d'un espace donné. Ce qui permet d'expliquer tant la cohérence intra-zonale que la diversité inter-zonale. Cette perspective, que nous retenons, permet de ne pas limiter les chartes à un « simple » phénomène scripturaire (ou même légal), et la circulation des formules à un mouvement plus ou moins aléatoire / individuel (même si ces facteurs doivent aussi être pris en compte, à leur échelle). Les chartes sont alors l'expression d'une vision sociale et d'une vision du monde, dans un espace donné, à un moment donné⁷¹.

Tout comme la Bourgogne, les espaces du Val de Loire intègrent ainsi des cohérences mais aussi de fortes oppositions. Or, ce qui surprend, c'est aussi bien le degré d'homogénéité dans certaines (sous-)zones – où le lexique et les formules sont très proches d'un établissement à l'autre, de même que le moment du pic de production –, que le passage parfois brutal d'une première dynamique à une seconde, parfois à seulement quelques dizaines de kilomètres de distance. De la Bourgogne du Sud à celle du Nord, ou encore du diocèse de Tours à celui d'Orléans, il existe deux voire trois siècles d'écart pour la chronologie du pic de production des actes, qui s'étire le plus souvent, toutes zones confondues, du X^e au XIII^e siècle – celui-ci ne durant d'ailleurs rarement plus d'un siècle et demi, pour une zone donnée. En outre, si en Bourgogne cette limite entre une dynamique scripturaire précoce (X^e-XI^e siècles, dans le diocèse de Mâcon et le sud du diocèse d'Autun) et une dynamique tardive (XIII^e-XIV^e siècles, dans la majeure partie du diocèse d'Autun, ainsi que ceux de Chalon, de Langres ou encore de Sens) n'est pas liée à l'existence d'un élément hydrographique, la Loire constitue un

70 Ou « formulaire », si l'on souhaite aborder l'écrit selon cet axe d'analyse.

71 PERREAUX N., *L'écriture du monde. Dynamique, op.cit.* ; MORSEL J., « La charte féodale comme opérateur spatio-temporel. Observation à partir des chartes allemandes des XIII^e- XIV^e siècles », à paraître.

gradient assez net dans les pays ligériens. Cette règle n'est pas pour autant infrangible : ainsi, au niveau des diocèses d'Orléans et de Bourges⁷², la limite zonale passe plusieurs dizaines de kilomètres au sud du fleuve. S'associent alors, pour le rythme de l'écriture, une partie des espaces à l'immédiate proximité de la Loire (partie méridionale des diocèses d'Angers et de Tours) ainsi que le Mâconnais – même si ce dernier apparaît comme la plus précocement dynamique des zones considérées ici⁷³. Ces liens s'arrêtent toutefois là : les actes du Mâconnais possèdent, au plan lexical, beaucoup plus en commun avec ceux du nord de la région Rhône-Alpes, de l'Auvergne voire du Poitou, qu'avec ceux de Tours ou d'Angers. Là encore, tout est question de degré : l'homogénéité d'une zone diplomatique n'a de sens qu'au sein d'un référentiel donné, lié à une échelle et à un seuil d'observation.

Il est enfin légitime de s'interroger sur les conséquences (et le sens) de la mise en lumière de ces pics de production de chartes. En premier lieu, nous pensons qu'ils invalident de manière décisive toute analyse de la production diplomatique en termes de pertes documentaires systématiques⁷⁴. Sinon comment expliquer la presque parfaite corrélation entre la présence de ces pics pour les X^e-XI^e siècles et l'existence de fortes densités d'édifices « romans » dans les zones concernées ? L'intensité de la production documentaire possède ainsi un sens historique qu'il faut considérer avec le plus grand soin. En outre, puisque ces pics se placent le plus souvent, d'une zone à l'autre, entre le tournant du XI^e et le XIV^e siècle, ne durant la plupart du temps qu'un siècle ou un siècle et demi, nous pensons qu'ils constituent une clé pour saisir la dynamique sociale et ses variations dans l'Europe médiévale. Ils sont la manifestation (en même temps que la cause) d'une forte restructuration / fixation du système, parfois qualifiée par l'historiographie d'encellulement, d'*incastellamento* ou d'*inecclesiamento*⁷⁵. Dans cette perspective, qui dépasse la logique fragmentée du paradigme régionaliste et délaisse les appréhensions spontanées fondées sur des ressemblances extérieures (*i.e.* formalistes), les chartes ne peuvent plus être considérées comme de « simples » outils légaux, mais comme des dispositifs permettant d'agir sur le monde et la société, capables de faire évoluer le regard que les médiévaux portaient sur l'un et sur l'autre. La régionalisation du lexique va d'ailleurs dans ce sens : c'est parce qu'il correspondait à une structure sociale spécifique que celui-ci était choisi, indépendamment, dans une très large mesure, des considérations esthétiques ou littéraires⁷⁶.

72 Le gradient entre les deux diocèses est d'ailleurs intéressant. Le diocèse d'Orléans voit en effet son pic de production centré dans la première moitié du XIII^e siècle, tandis que celui de Bourges correspond plutôt à la seconde moitié du XII^e – le sud de ce dernier étant plus précoce que le nord du diocèse. Le gradient est donc ici orienté de la même manière (nord-sud), mais il est non seulement plus méridional, mais aussi plus progressif.

73 Avec une production en forte expansion dès le dernier tiers du IX^e, et surtout aux X^e- XI^e siècles. Dans le diocèse de Tours, ce pic de production est centré sur la seconde moitié du XI^e et le début du XII^e siècle. Pour le diocèse d'Angers, ce décalage est plus net encore, avec un pic atteignant sa plus grande intensité dans la première moitié du XII^e siècle. À l'échelle européenne, toujours pour ce pic de production, d'autres espaces sont beaucoup plus proches du Mâconnais que le sud des Pays de la Loire : l'Auvergne, une part du Poitou, la Catalogne, le Latium, etc.

74 Nous insistons sur le terme « systématique », car notre hypothèse n'exclue pas d'importantes pertes à l'échelle locale / institutionnelle, qui de ce fait doit être étudiée précisément. Les deux échelles apparaissent ainsi comme complémentaires.

75 Sans que ces termes soient d'ailleurs exclusifs les uns des autres : FOSSIER R., *Enfance de l'Europe. X^e-XII^e siècle*, 2 vol., Paris, PUF, 1982 ; TOUBERT P., *Les structures du Latium médiéval : le Latium méridional et la Sabine du IX^e siècle à la fin du XII^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1973 ; LAUWERS M., *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 2005 ; ID., « De l'*incastellamento* à l'*inecclesiamento*. Monachisme et logiques spatiales du féodalisme », D. IOGNA-PRAT, M. LAUWERS, F. MAZEL et I. ROSE (éd.), *Cluny. Les moines et la société...*, *op.cit.*, p. 315-338.

76 Ce qui n'exclut en rien, à une certaine échelle, les « jeux » des scribes. Mais l'essentiel restait l'intelligibilité de l'acte pour ceux qui y prenaient part, dans un contexte donné. Or, l'intense variabilité des structures sociales dans l'Europe médiévale impliquait la rédaction de chartes évoquant des éléments spécifiques, relatifs aux multiples zones (ressources, parentés, spatialisation, bâtiments, etc.). C'est cette fragmentation articulée du social qui explique, selon nous, les

Au plan de la méthode historique, ces constatations posent aussi la question des limites d'un comparatisme non systématique en diplomatique, mais plus généralement en histoire et en archéologie. Il est en effet presque toujours possible d'observer la circulation d'une formule donnée (ou d'un motif, d'une forme, d'un thème, etc.) d'un établissement à un autre, sans que cela implique une proximité – ni d'ailleurs une opposition – entre ces ensembles. Une formalisation bien pensée permet d'ailleurs de faire apparaître nombre de circulations improbables, qui peuvent certes relever de transferts volontaires, mais aussi (et souvent) de purs hasards. À l'instar de la fameuse expression de P. Francastel, définissant Marmoutier comme un « Cluny de l'ouest », il faut donc, pensons-nous, se méfier des comparaisons partielles, nécessairement biaisées. La perspective d'un comparatisme renouvelé, fondé tant sur la mesure systématique que sur l'observation précise des actes – qu'il ne convient en aucun cas de délaisser –, implique ainsi le recours aux bases de données, selon une logique dépassant les perspectives ponctuelles. La fouille des textes (*text mining*), désormais couramment employée dans d'autres disciplines scientifiques, permettrait d'atteindre cet objectif, en rendant possible la division de très grands ensembles de chartes européennes en corpus régionaux, afin d'examiner la nature et l'origine de ces spécificités chrono-géographiques.

Nicolas Perreaux (mars 2015)

Version d'auteur de l'article publié dans SENSÉBY C. (dir.), *L'écrit monastique dans l'espace ligérien*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2018.



phénomènes de régionalisation lexicale ici observés, et la formation de « régions diplomatiques ».